



ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

« Les négociations et pratiques commerciales après les lois Egalim »

Vendredi 12 septembre 2025, de 14h à 18h à distance

par M. Gaël CHANTEPIE, Professeur à l'Université de Lille

PROGRAMME

Le droit de la négociation commerciale ne relève plus désormais de la seule liberté contractuelle. Le législateur a progressivement encadré les négociations dans le secteur de la distribution, en multipliant les règles spécifiques à certains secteurs. Les récentes lois Egalim ont, notamment, créé de nouvelles obligations, dans le secteur agroalimentaire et au-delà.

Dans ce contexte, cette formation est destinée à permettre de préparer les négociations commerciales, en maîtrisant leur cadre juridique. Notamment, elle permettra d'adapter les conditions générales et la stratégie contractuelle, d'anticiper les pratiques restrictives de concurrence prohibées et de sécuriser la rupture des relations commerciales établies.



Campus de Ker Lann
Contour Antoine de St Exupéry, 35172 BRUZ

02 99 67 46 67
contact@edago.fr
www.edago.fr

